

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA**

**Séance du 17 Février 2020**

**Demande de financement pour les travaux de pose de fourreaux et chambres Telecom  
en direction des hameaux de San Fidele et du Poggio dans le cadre de la tranche  
optionnelle du marché des travaux d'assainissements conduits par la CAPA**

**Délibération n° 002/2020**

L'an deux mille vingt , le dix sept février à 18heures, le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine Mathieu.

Étaient présents :

CASILI Antoine, BIANCAMARIA Fabien, MILLET Claude Adjoints au Maire.

MARCAGGI Séraphine, BIANCAMARIA Michel, CHAPOT Thomas, SCHALK Thierry, Conseillers municipaux.

Avait donné procuration :

Étaient absents :

CASASOPRANA Olivier, SPADARO Patrick, VINCILEONI Antoine-Jean

Nombre de membres composant l'assemblée : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents ou représentés : 08

Le quorum étant atteint, M. CHAPOT Thomas est désigné en qualité de Secrétaire de séance

Le Maire expose :

La commune de Villanova a souhaité améliorer la qualité environnementale de sa commune et sécuriser le fonctionnement de son réseau en faisant procéder à l'enfouissement des lignes Télécom.

Considérant le projet de mise en assainissement collectif de la commune porté par la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, la commune de Villanova a sur ce même tracé un projet d'enfouissement des réseaux de télécommunication.

Afin d'optimiser les interventions et d'occasionner une moindre gêne aux riverains et usagers:

- Il a été procédé à une première délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée de la commune de Villanova à la CAPA qui portait exclusivement sur les travaux de pose des fourreaux et chambres Telecom dans le centre du village.

Ce tracé correspond à la tranche ferme des travaux réalisés par la CAPA.

- Il a été procédé à une seconde délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée de la commune de Villanova à la CAPA qui porte sur les travaux de pose des fourreaux et chambres Telecom jusqu'aux hameaux de San Fidele et du Poggio.

Il est précisé que cette seconde tranche de pose des fourreaux et chambres Telecom donnera lieu à deux avenants à la tranche optionnelle (phase 1 et phase 2) du marché des travaux d'assainissement conduits par la CAPA.

Le montant de l'opération, déléguée par la commune, s'établit comme suit:

- Accostage final de la tranche ferme des travaux de réseaux de télécommunication: 57 545,35 €HT soit 63 299,88 €TTC
- Montant estimé de la tranche optionnelle (phase 1 et phase 2) des travaux de réseaux de télécommunication jusqu'aux hameaux de San Fidele et du Poggio: 119 447,47 €HT soit 131 392,22 €TTC

**Soit un montant total pour la pose des fourreaux et chambres de télécommunication de 176 992,82 €HT soit 194 692,10 €TTC**

Le plan de financement, avant attribution du marché et correspondant à la tranche ferme du centre du village, s'établissait comme suit:

- Collectivité territoriale de Corse – Dotation quinquennale: 40% soit 13 430 €HT
- Conseil Départemental – Aide aux communes: 40% soit 13 430 €HT
- Solde de l'opération – Commune de Villanova: 10 072,50 €TTC

Le plan de financement pour la tranche ferme dont l'accostage s'élève à 57 545,35 €HT soit 63 299,88 €TTC est le suivant :

- Collectivité de Corse – Dotation quinquennale: 23,34% soit 13 430 €HT
- Collectivité de Corse – Aide aux communes: 23,34% soit 13 430 €HT
- Solde de l'opération – Commune de Villanova: 36 439,89 €TTC

Une demande de financement pour la tranche conditionnelle (phase 1) est intervenue sur la base d'une assiette de travaux de 80 000 €HT soit 88 000 €TTC. L'accostage réel est 80 300,82 €HT soit 88 330,90 €TTC.

Le plan de financement de la tranche optionnelle phase 1 est le suivant (ARR 20-239 SPU) :

- Collectivité de Corse – Dotation quinquennale : 67,98% soit 54 592 €HT
- Solde de l'opération – Commune de Villanova : 33 738,9 €TTC

Il est à présent proposé d'établir une nouvelle demande de financement pour la phase 2 de la tranche conditionnelle qui s'élève à 39 146,65 €HT soit 43 061,31 €TTC et dont l'avenant n'est pas notifié, comme suit :

- Collectivité de Corse – Dotation quinquennale: 70% soit 27 402,65 €HT
- Solde de l'opération – Commune de Villanova: 15 658,66 €TTC

Compte-tenu des éléments susmentionnés, le plan de financement global de l'opération comprenant la tranche ferme et la tranche optionnelle (phase 1 et phase 2) de pose des fourreaux et chambres Telecom, dont le montant global s'élève à 176 992,82 €HT soit 194 692,10 €TTC, s'établira comme suit:

- Collectivité de Corse – Dotation quinquennale: 53,91% soit 95 424,65 €HT
- Collectivité de Corse – Aide aux communes: 7,59% soit 13 430 €HT
- Solde de l'opération – Commune de Villanova: 85 837,45 €TTC

Étant précisé que la notification de l'avenant de la phase 2 de la tranche conditionnelle pour l'intégration des travaux de pose des fourreaux et chambres Telecom n'interviendra qu'après accusé de réception du dossier de demande d'aides complémentaires.

#### **Échéancier de réalisation et de paiement de la tranche ferme et de la tranche optionnelle (phase 1 et phase 2) des travaux de pose des fourreaux et chambres Telecom**

- Tranche ferme – centre du village:
  - Échéancier de réalisation de la tranche ferme: 2018 – 2019
  - Paiement 2019: 29 629,4 €HT soit 32 592,34 €TTC
  - Paiement et solde de la tranche ferme 2020: 27 915,95 €HT soit 30 707,54 €TTC
  - Solde de la tranche ferme: 2020
- Tranche optionnelle – route départementale jusqu'aux hameaux de Poggio et San Fidele:
  - Echéancier de réalisation de la tranche optionnelle: 2020
  - Paiement 2020: 59 723,73 €HT soit 65 696,11 €TTC
  - Paiement et solde de la tranche optionnelle 2021: 59 723,73 €HT soit 65 696,11 €TTC
  - Solde de la tranche optionnelle: 2021

**Le conseil municipal décide:**

- **D'autoriser le maire à solliciter les financements pour cette opération après de la Collectivité de Corse dans le cadre de la dotation quinquennale afin d'obtenir le taux maximal d'aides publiques sur cette nature d'opération, la part non subventionnée ainsi que le montant de la TVA seront à la charge de la commune de Villanova.**
- **D'autoriser le Maire à signer tous les actes et documents se rapportant à cette affaire.**

Fait et délibéré à Villanova, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



Le Maire,

VINCILEONI Antoine,